

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2011 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :

Le maire	Luc Trépanier
Les conseillers (ère)	Laurent Barbé Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd
La secrétaire-trésorière et directrice générale	Caroline Dion

1. Résolution 2011- 121- Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Période de questions

Aucune question.

3. Finances

3.1 Budget annuel 2012

Le conseiller Marc Fredette explique le budget 2012. La Ville s'approprie une partie du surplus anticipé de 2011. De plus, on prévoit une réduction des dépenses de 5%, notamment par une réduction des frais d'administration de 16%. L'objectif est de s'assurer que la Ville ait les ressources financières pour être efficace et flexible. En 2012, il y aura comme dépenses supplémentaires notamment le salaire d'un inspecteur à temps plein, ainsi que des frais de consultant pour le barrage. Également, il sera possible de payer les taxes en 3 versements ainsi que par Internet.

Une réduction des taxes foncières de 6% est donc prévue.

Résolution 2011- 122 - Adoption du budget

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le budget pour l'année 2012 soit adopté tel que proposé.

3.2 Projet de règlement no 216 sur les taux de taxation de 2012

Les conseillers Laurent Barbé, Jake Chadwick, Marc Fredette, Stephen Lloyd, Jean Dubois et ainsi que le maire Luc Trépanier, ont déclaré avoir lu le projet de Règlement n°216

Résolution 2011-123- Dispense de lecture

Considérant que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 216 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le projet de règlement no 216 et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Laurent Barbé, et

résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du projet de Règlement no 216 concernant les taux de taxation pour 2012.

ADOPTÉE

Adoption du règlement no 216

Tel que requis de le faire par la loi, le maire Luc Trépanier explique le règlement no 216 :

- Pour l'exercice financier 2012, il y aura une réduction des taxes de 6%;
- Quant aux taxes spéciales, à la demande du Comité du chemin Duncan, la taxe spéciale demeure au même taux. Quant au chemin des Jésuites, il y aura une réduction du taux dû à une meilleure répartition des coûts de déneigement;
- L'étalement des paiements des taxes est prévu, en mars, juin et août.
- Le taux d'intérêt, sera un taux d'intérêts composés de 15% sur le solde de ce qui est dû à chaque mois;
- Le taux des pénalités demeure le même;
- Les frais d'administration pour les chèques sans provision seront de 15\$;
- Les frais pour les transferts bancaires internationaux notamment seront chargés directement aux résidents qui se prévalent de cette méthode de paiement;

Résolution 2011- 124- Adoption du règlement 216

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE à la suite d'un avis de motion donné précédemment, il soit décrété que le règlement numéro 216 intitulé: "Règlement sur les taux de taxation de 2012" soit par la présente adopté.

ADOPTÉE

3.3 Plan triennal d'immobilisations

Le conseiller Marc Fredette explique le plan triennal d'immobilisation qui vise particulièrement le parc, la borne sèche, l'achat de matériel informatique ainsi que le barrage, dont une bonne partie des coûts devraient être compensés par une subvention.

4. Levée de la séance

4.1 Résolution 2011- 125- Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, Secrétaire-trésorière